

Équité des pensions de la sécurité de la vieillesse :

## **Le Bloc défend le pouvoir d'achat des aînés avec le C-261**

**Granby, le 9 juin 2026.** – Les débats sur la nouvelle mouture du projet de loi bloquiste, le C-261, demandant un traitement équitable pour tous les aînés de 65 ans et plus admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse, se sont amorcés le 3 juin. La députée de la circonscription, Andréanne Larouche, confirme que le Bloc Québécois entend déployer tous les efforts afin de rallier les députés de tous les partis à cette demande qu'il défend sans relâche depuis plusieurs années, qui exige l'abolition de la mesure discriminatoire envers les retraités de 65 à 74 ans et qui vise à ramener le montant de la pension qui leur est versée au même niveau que celui des 75 ans et plus.

« Parce que leurs revenus sont fixes et souvent limités, les aînés sont parmi les plus vulnérables en période d'inflation et de hausse du prix des logements. Il est inconcevable qu'arrivés à l'âge de la retraite, ces gens qui ont travaillé toute leur vie soient obligés de choisir entre se nourrir ou payer leurs médicaments. Quiconque a un brin de compassion convient qu'on ne peut abandonner les aînés de la sorte ici, au Québec. Il faut corriger le tir et c'est le but de notre projet de loi », indique la députée de Shefford.

En plus de mettre fin à la discrimination injustifiée fondée sur l'âge, le projet de loi bloquiste aurait aussi pour effet de rehausser le plafond de gains permis, de 5000 \$ à 6 500 \$, sans pénalité au supplément de revenu garanti, pour les aînés qui font le choix de demeurer actifs sur le marché du travail.

« Augmenter le pouvoir d'achat des retraités constitue une dépense intelligente : on améliore leur capacité à retourner cet argent dans l'économie. Il s'agit de plus d'un million de Québécois et de plusieurs millions de Canadiens qui seraient immédiatement touchés par cette mesure-là. J'invite donc le gouvernement à assumer sa responsabilité première : prendre soin de son monde », ajoute Andréanne Larouche.

« Ce projet de loi du Bloc Québécois répond à un besoin exprimé par les groupes de personnes retraitées qui réclament légitimement la bonification de la pension de la sécurité de la vieillesse pour tous les aînés, dès 65 ans. Il est de notre responsabilité à tous de traiter les personnes aînées avec respect et équité, et le Bloc Québécois entend continuer à talonner le gouvernement tant que nous n'obtiendrons pas justice pour les retraités. Soyez d'ailleurs certains que nous reviendrons à la charge dès la session parlementaire automnale sur cet enjeu, et nous inviterons tous les partis à appuyer notre projet de loi », conclut la députée Larouche.

### **Un combat de longue haleine**

Depuis sa première élection en 2019 comme députée de la circonscription de Shefford, Andréanne Larouche gère le dossier des aînés avec pugnacité et conviction. Le projet de loi C-319, qu'elle a déposé à la Chambre des communes lors de la législature précédente, symbolise les efforts qu'elle déploie depuis plusieurs années pour faire entendre la voix des aînés et réclamer une meilleure équité en matière de pension de vieillesse. Au chapitre des

actions menées sur le terrain, Andréanne Larouche s'est notamment lancée dans une grande tournée de sensibilisation à travers le Québec, durant l'été 2024. Elle est aussi allée à la rencontre des principaux organismes de personnes âgées du Québec, notamment l'AQDR, la FADOQ, l'AREQ et l'AQRP.

Rappelons que l'actuel projet de loi C-261 vise entre autres une hausse de 10% de la pleine pension pour les aînés de 65 ans à 74 ans, comme cela est déjà le cas pour les 75 ans et plus.

Source :

Olivier Pierson  
Adjoints aux communications  
450-378-3221  
olivier.pierson.372@parl.gc.ca